

# FICHE DE PREMIÈRE INSCRIPTION

## Service de restauration et d'hébergement

Année 2023-2024

### L'élève

Nom : .....

Prénom(s): .....

Date de naissance : .....

Classe en septembre 2023 : .....

### Qualité : cocher la case correspondante

- Demi-pensionnaire (déjeuner)
- Interne (nuitée/petit-déjeuner/déjeuner/dîner)
- Interne – externé (déjeuner-dîner)

### Mode de paiement : cocher l'option choisie

↳ Prélèvement automatique :

Oui et si demi pensionnaire :

Compléter le mandat de prélèvement SEPA (au verso de ce document)

Le transmettre accompagné d'un RIB et d'un chèque de **115 € \*** à l'ordre de l'Agent comptable du lycée Vauban (pour les premiers repas de septembre) et préciser au dos du chèque les nom, prénom et date de naissance de l'élève.

Le premier prélèvement aura lieu courant octobre 2023 (semaine 40).

Non et si demi-pensionnaire :

Joindre impérativement un chèque de **115 €\*** à l'ordre de l'Agent comptable du lycée Vauban pour les premiers repas de septembre et préciser au dos du chèque les nom, prénom et date de naissance de l'élève.

Oui et si interne ou interne externé :

Compléter le mandat de prélèvement SEPA (au verso de ce document)

Le transmettre accompagné d'un RIB.

Le premier prélèvement aura lieu courant octobre 2023 (semaine 40).

Non et si interne ou interne externé :

Paiement à réception de l'avis aux familles (voir la note de rentrée pour les différents modes de paiement.)

\*La tarification sera ajustée automatiquement à votre tranche tarifaire le 25 septembre 2023





## RESTAURATION - HÉBERGEMENT

# Inscription tarification

Rendez-vous dès le 1<sup>er</sup> juin sur :  
[www.bretagne.bzh/tarification](http://www.bretagne.bzh/tarification)  
pour inscrire votre enfant lycéen-ne, étudiant-e ou apprenti-e.



En cas de difficultés lors de l'inscription, vous pouvez contacter le Centre de Relation Usagers de la Région Bretagne au 02 23 20 60 00.

**Sans inscription avant le 24 septembre, le tarif le plus élevé s'applique.**

### Tarif repas

**RESTAURATION** 2023/2024

VOTRE QUOTIENT FAMILIAL	à la prestation <sup>1</sup>	
	PART RÉGION/ FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE
700 ou moins		3 €
de 701 à 900		3,30 €
de 901 à 1100		3,60 €
de 1101 à 1500		4 €
de 1501 à 1700		4,30 €
1701 et plus ou non-inscrit		4,60 €

1. Repas facturé lors du passage effectif au self

### Tarif journalier<sup>2</sup>

**HÉBERGEMENT** 2023/2024

VOTRE QUOTIENT FAMILIAL	pré-bac		post-bac	
	PART RÉGION/ FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE	PART RÉGION/ FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE
700 ou moins		8,10 €		10,90 €
de 701 à 900		9 €		12 €
de 901 à 1100		9,90 €		13,10 €
de 1101 à 1500		11,10 €		14,40 €
de 1501 à 1700		12 €		15,50 €
1701 et plus ou non-inscrit		12,90 €		16,60 €

2. Tarif journalier correspondant à 2 repas + 1 nuitée avec petit-déjeuner

Le tarif du repas occasionnel est de 4,60€, y compris pour les élèves externes.



LOÏC CHESNAIS-GIRARD  
Président de la Région Bretagne  
Prezidant Rannvro Breizh  
Perzident de la Rejion Bertègn

« Vous accompagner  
dans vos années  
lycée et vous aider  
à construire  
votre avenir,  
voilà nos priorités. »

Responsable de l'accueil, de la restauration et de l'hébergement des élèves dans les lycées publics, la Région Bretagne s'engage et met tout en œuvre pour que les jeunes Breton·ne·s réussissent leurs années lycée.

Depuis la rentrée 2022, les lycéen·ne·s, apprenti·e·s et étudiant·e·s des 115 lycées publics de Bretagne bénéficient de tarifs pour la restauration et l'hébergement :

- > **Accessibles** et calculés selon les ressources du foyer.
- > **Solidaires** entre les familles et entre les lycées.

Malgré l'augmentation du coût des denrées alimentaires et de l'énergie, la Région a pris la décision de ne pas faire évoluer la grille tarifaire en 2023/2024.



**RDV sur**

**[www.bretagne.bzh/tarifcation](http://www.bretagne.bzh/tarifcation)**



RÉGION BRETAGNE  
RANNVRO BREIZH  
REJION BERTÈGN